

Date de dépôt : 23 janvier 2012

Pétition

Nouveau réseau des TPG

Mesdames et
Messieurs les députés,

Depuis le 11 décembre 2011, les usagers sont victimes de la gabegie entraînée par le nouveau réseau des TPG, mis en place sans consultation, ni auprès des communes, ni des associations concernées. Les TPG ont mis les usagers devant le fait accompli. Ceux-ci sont à juste titre très en colère. C'est pour cette raison que l'Association des Usagers des TPG et des transports publics (UTPG) vient d'être créée. Elle défend les usagers des TPG et des transports publics et intervient auprès des autorités et des TPG.

Le nouveau réseau modifie 70% des lignes des TPG (!), alors qu'il aurait suffi d'adapter la nouvelle ligne Bernex – place Bel-Air, sans créer un tel chamboulement. Cette pagaille le provoque – tout particulièrement à la place Bel-Air – des retards, des trams bondés à toutes heures et notamment l'obligation pour de nombreux passagers de changer de trams pour atteindre leurs destinations.

Ces transbordements au centre-ville ont sensiblement augmenté la durée de chaque voyage. Les usagers ont, de plus, des difficultés à entrer dans les véhicules surchargés des TPG, tout particulièrement les trams. Les personnes handicapées, les aînés et les personnes ayant des bagages ou accompagnant des jeunes enfants sont les plus vulnérables. Le site de la place Bel-Air, mal éclairé de nuit, est dangereux.

Le réseau des sept lignes de tramways a été amputé et ramené à trois lignes seulement, alors qu'au contraire, les passagers s'attendaient à en avoir deux supplémentaires (!) + une nouvelle extension du trolleybus de la ligne 10 à partir de Bel-Air, dans une autre direction que celle d'Onex.

Il en résulte que les prestations des différentes lignes de trams ont été fortement diminuées, alors que les tarifs des TPG ont augmenté !

1. Le fait accompli !

Faute d'information anticipée, les TPG ont mis les passagers devant le fait accompli, comme pour l'augmentation simultanée des tarifs des TPG. En conséquence, la presse n'a pas pu informer la population, de sorte que les passagers n'ont pu que constater, dès le 11 décembre 2011, la déroute du réseau.

2. Le démantèlement du réseau des tramways

Le démantèlement du réseau des sept lignes de tramways va à l'encontre du principe du réseau des tramways des TPG, adopté en 1993, par le Grand Conseil, après de longues études. Une importante extension du réseau a été adoptée en août 2004, en annexe de la loi sur le réseau des TPG.

Ce réseau des tramways a précisément pour but d'aménager diverses destinations pour éviter des transbordements de passagers, tout particulièrement en ce qui concerne les lignes qui traversent le Rhône dans les deux sens.

En effet, il n'y a que quatre ponts pour relier les deux rives, de sorte que la mobilité exige un fort développement des transports publics, en augmentant le nombre des lignes de trams pendulaires circulant d'un côté à l'autre du Rhône, afin d'atteindre les divers terminus des uns et des autres sans transbordements.

3. Les trams n'ont-ils pas été livrés ?

L'extension des lignes de tramways a permis de créer de nouvelles lignes, selon le réseau 2004 du Grand Conseil, en augmentant toutes les diverses destinations, conformément au but voulu. Or, le démantèlement de ce réseau est inexplicable.

Ce retournement à 180 degrés viole grossièrement les buts du réseau tramways ou alors les trams nécessaires, pour la nouvelle ligne Bernex – place Bel-Air, n'ont peut-être pas été commandés à temps. Il en résulte que des tramways ont dû être prélevés des lignes existantes, afin de mettre en service la nouvelle ligne. Tel n'est pas le cas en ce qui concerne les trolleybus, de sorte qu'ils peuvent rester sur leur ligne initiale.

Résultat de cette erreur, il a fallu supprimer quatre lignes de trams (!), ce qui explique que la conseillère d'Etat Michèle Künzler refuse totalement de rétablir les lignes de trams précédentes, alors qu'elle a pu rétablir rapidement les lignes de trolleybus 3 et 7, quand bien même elle prétendait que les TPG ne pouvaient rétablir aucune ligne des TPG jusqu'aux changements d'horaires de juin et décembre, comme chaque année, ce qui s'est avéré faux.

4. La 1^{ère} revendication : rétablir toutes les lignes de tramways

Le Conseil d'Etat se doit de s'expliquer à ce sujet et de se prononcer sur la prochaine livraison de trams, pour remédier à cette grave erreur. Mme Michèle Künzler reconnaît ses erreurs, mais elle ne les corrige pas ! Il n'empêche que notre association exige que les lignes de tramways soient rétablies immédiatement pour les motifs ci-dessus.

5. La solution immédiate

Rétablir les trolleybus affectés à la ligne Bernex – place Bel-Air jusqu'au 11 décembre dernier, dans l'attente des tramways supplémentaires.

6. La paralysie de la circulation

Il est urgent que le réseau des tramways soit rétabli au centre-ville pour qu'il fonctionne efficacement, alors que tel n'est pas le cas. Le déplacement des véhicules des TPG devient toujours plus difficile, et ils se heurtent à de nombreux obstacles importants, qui provoquent de nombreux blocages. Il suffit d'un accident et c'est la paralysie, tout particulièrement lors des heures de pointe.

Il est donc urgent d'agir. Notre association revendique des mesures prioritaires immédiates et l'application du réseau des trams à brève échéance.

7. La 2^{ème} revendication : les mesures immédiates

- 1) Réserver exclusivement aux trams et véhicules des TPG à la rue du Rhône depuis le carrefour rue Pierre-Fatio jusqu'à la place Bel-Air, y compris les ponts à cet endroit, sous réserve des livraisons et des taxis.
- 2) Rétablir les vitrages verticaux le long du pont de Bel-Air, rive gauche, pour protéger les utilisateurs de la bise en hiver et adapter l'éclairage du site.

- 3) Maintenir le terre-plein de la rue Pierre-Fatio au carrefour de Rive pour le passage des trams et des bus des TPG ainsi que le stationnement des véhicules de campagne. Il faut ainsi renoncer au projet de parking souterrain à cet endroit, ne serait-ce que les travaux de chantier !

8. La 3^{ème} revendication : l'achèvement du triangle Cornavin – Bel-Air – Rive

- 4) **Réaliser la colonne vertébrale du réseau des tramways** depuis le carrefour de Rive jusqu'à la gare de Cornavin, en aménageant deux sites réservés aux tramways sur le pont du Mont-Blanc, conformément au réseau des tramways envisagé en 1990 et adopté par le Grand Conseil en 2004, qui avait été retardé en raison des fortes récriminations des automobilistes. **Cet aménagement est une priorité absolue pour que le réseau des trams fonctionne au centre-ville**, ce d'autant plus que le pont du Mont-Blanc devra certainement être reconstruit tout comme ceux de l'Ile de Bel-Air ou celui de la Jonction, ce qui permettrait de l'élargir.
- 5) Confirmer la proposition de notre association d'aménager quatre couloirs sur le pont Mont-Blanc dans le sens rive gauche – rive droite : trois pour les automobiles et un site propre pour les véhicules des TPG. Quant aux deux autres couloirs dans l'autre sens, ils sont suffisants pour le trafic automobile ; de plus, les véhicules des TPG bénéficient de feux de signalisation leur accordant la priorité sur les voitures au départ du pont.
- 6) Réaliser le triangle gare Cornavin – Bel-Air – Rive, les deux lignes de tram pourront ainsi bénéficier d'un site propre sur le pont du Mont-Blanc.
- 7) Aménager les trois sites de la gare Cornavin – Bel-Air – Rive ainsi que le terre-plein de Rive en de réels pôles d'échange réservés exclusivement aux véhicules et aux passagers des TPG.
- 8) Supprimer le projet de construction du parking sous cet emplacement, afin de le réserver au passage et au stationnement des véhicules des TPG, qui étaient les tramways en son temps.

9. 4^{ème} revendication : experts indépendants et consultation

- 9) Instituer une commission d'experts, tels que Vincent Kaufmann, professeur EPFL, Christophe Stucki, ancien directeur général des TPG, Jean Spielmann, ex-syndicat SEV et ancien membre de la Commission des transports du Conseil national, etc.

10) Consulter les communes et les associations concernées sur les modifications du réseau des TPG.

N.B. 1 signature
*p.a. Association des usagers des TPG et
des transports publics
Case postale 148
1211 Genève*